

UNIVERSITE LYON 3 (JEAN MOULIN)

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle G (patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention), emploi-type Chargé-e d'opérations immobilières, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE LYON 3 (JEAN MOULIN), session 2023

Le président de l'Université Jean Moulin (Lyon 3)

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études,

DÉCIDE :

Article unique : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études dans la branche d'activité professionnelle G (patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention), emploi-type Chargé-e d'opérations immobilières, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE LYON 3 (JEAN MOULIN), au titre de l'année 2023 :

Monsieur GAILLARD Nicolas, igr, président, Institut national des sciences appliquées de Lyon, Villeurbanne.

Madame GUILLAUME Marie, igr, experte, Lyon 3, Lyon.

Madame BALNY Sophie, ige, Lyon 2, Lyon.

Madame PICOD Sylvie, igr, Lyon 3, Lyon.

Monsieur SALINS Guillaume, ige, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Lyon, Lyon.

Monsieur OLAGNON Guy, ige, suppléant, Lyon 3, Lyon.

Fait à Lyon, le 13 juin 2023



Pour le président de l'Université
Jean Moulin Lyon 3 et par délégation
le directeur de cabinet

Marc Boninchi
Marc BONINCHI